

Anticiper et réagir efficacement face à un contrôle URSSAF

PROGRAMME / 1 jour

1 Introduction

Les principaux chef de redressement
Les chiffres clés des contrôles de cotisations 2015 :
Présentation de l'URSSAF et architecture des différents organes de la Sécurité sociale

2 Objet et modalités du contrôle

L'objet du contrôle
L'annonce du contrôle (avis de passage)
L'étendue des pouvoirs de contrôle des agents (droits d'entrée, d'accès aux documents, contrôle informatisé de comptabilité, audition des salariés)
Les différents types de contrôle (sur place, sur pièces ; échantillonnage ou extrapolation)

Cas pratique : organiser le recueil des données et documents, soigner l'accueil de l'inspecteur et se faire assister

Les obstacles à contrôle et l'engagement de la responsabilité du cotisant (infraction pénale)

3 L'issue du contrôle

La lettre d'observations (forme, contenu, délai)
Cas pratique : analyser et contester le cas échéant la lettre d'observations

Le rapport du contrôle établi par l'inspecteur

4 Les suites du contrôle

La mise en demeure (contenu, période, effets)
Les possibilités de remise ou de contestations

offertes au cotisant suite à la notification de la mise en demeure (pénalités, majorations, sursis, contestation...)
Les voies de recouvrement à disposition de l'URSSAF (voies de droit commun, voies dites exceptionnelles)

5 Les moyens de défense du cotisant en cas de contestation

L'irrégularité du contrôle
La prescription
La portée des positions de l'URSSAF (cas de non rétroactivité, précédent contrôle, circulaires ministérielles)

6 Transiger avec l'URSSAF

Les conditions préalables à la transaction (champ matériel et temporel)
La procédure à suivre (demande écrite et motivée, réponse de l'URSSAF, conclusion d'un protocole transactionnel)

7 Conclusion : l'anticipation du contrôle

La réalisation d'un diagnostic préventif
Le rapprochement des données issues du traitement de la paye et de la comptabilité de l'entreprise
Le rescrit social

OBJECTIFS

- Connaître les modalités pratiques d'un contrôle URSSAF
- Identifier les zones à risques
- Limiter les enjeux financiers et humains

contrôle

FORMATEUR(S)

Patricia GOMEZ-TALIMI, Avocat, expérience des contrôles URSSAF. Cabinet PDGB

Mathieu BOMBARD, Avocat, Cabinet PDGB

PUBLIC

- Responsable ressources humaines
- Collaborateur paye

PRÉREQUIS

Expérience significative de la rémunération ou de la paye et/ou de la comptabilité

DURÉE :	1 jour
SESSIONS	04 avril 16 juin 06 octobre 24 novembre
TARIF :	985 € HT
CODE :	60526